



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU THOUARSAIS**

**ARRONDISSEMENT
DE
BRESSUIRE**

BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU 19 AVRIL 2016



PROCES VERBAL N°4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 19 AVRIL 2016
à Thouars - Centre Prométhée
Date de la convocation : 13 AVRIL 2016

Transmis en Sous-
Préfecture le :

Retour le :

Affiché le :

Nombre de délégués en exercice : 42

Présents : 24

Excusés avec procuration : /

Absents : 18

Votants : 24

Secrétaire de la séance : M. MORICEAU Roland

Présents : Président : M. PAINÉAU - Vice-Présidents : MM. GIRET, BONNEAU, MORICEAU R, BEVILLE, CLAIRAND, JOLY, BLOT, PINEAU, BOUTET et Mme ARDRIT - Délégués : M. GREGOIRE, Mme ENON, MM. DUGAS, BAPTISTE, ROCHARD Ch, BIGOT, Mmes RENAULT, BABIN, GELEE, MM. BOULORD, NERBUSSON, CHARRE et Mme ROUX.

Excusés avec procuration : /

Absents : MM. SAUVETRE , DECHEREUX, ROCHARD S, DORET, MEUNIER, FERJOU, MILLE, MORICEAU C, BREMAND, DUHEM, SINTIVE, COLLOT, RAMBAULT, HOUTEKINS, COCHARD, Mmes DURDON, GRANGER et RIVEAULT.

Le compte-rendu de la présente séance a été affiché conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance.

Il procède à l'approbation du Procès Verbal de la séance du 15 mars 2016.

ORDRE DU JOUR

I - PÔLE DIRECTION GENERALE

5) - Développement Economique, agricole et touristique (DE) :

BC.2016-04-19-DE01 - Convention d'occupation précaire entre la CCT et la société Deplanne Dominique.

BC.2016-04-19-DE02 - Convention d'occupation précaire entre la CCT et le Centre Socio-Culturel.

II - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES (AC)

BC.2016-04-19-AC01 - Ecole de danse - Tarification des entrées pour les galas de danse.

BC.2016-04-19-AC02 - Convention de financement de l'opération de diffusion « Musique et danse traditionnelles » entre l'association Trad'Y Danse et la CCT.

BC.2016-04-19-AC03 - Modification de la composition du COPIL concernant le cinéma « Le Familia ».

BC.2016-04-19-DE01 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LA SOCIETE DEPLANNE DOMINIQUE.

La Communauté de Communes du Thouarsais met à disposition de la Société DEPLANNE Dominique, à titre précaire et provisoire, un immeuble à usage de boulangerie afin que celle-ci exerce son activité de boulangerie-pâtisserie.

Il est précisé que :

- La présente convention est consentie et acceptée pour une durée de 24 mois maximum, qui commence à courir le **1^{er} décembre 2015 pour se terminer au plus tard le 30 novembre 2017**, sans que le bailleur ait à donner congé.
- La Communauté de Communes du Thouarsais consent à l'occupation de courte durée des locaux, objet des présentes, moyennant une indemnité d'occupation mensuelle d'un montant égal à **480,25 € HT** (quatre cent quatre-vingts euros et vingt-cinq centimes) payable à terme échu. Le présent bail précaire pourra être revu par avenant suivant la date limite de livraison du bâtiment rénové.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention, joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, du bâtiment sis à Pierrefitte (79330),
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-04-19-DE02 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AGRICOLE ET TOURISTIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS ET LE CENTRE SOCIO-CULTUREL.

Dans le cadre du projet des Arts'Osés, le Centre Socio-Culturel a sollicité par courrier en date du 16 mars 2016 la mise à disposition par la Communauté de Communes du Thouarsais du Petit Centre affaire, situé 7 rue Saint Médard à Thouars.

Le Président, Thierry GRIMAUD, souhaite que ce lieu soit transversal à tous les projets du Centre Socio-Culturel pour une année complète.

Cette mise à disposition a pour objet de favoriser l'implantation d'activités en centre-ville. Ce local, situé 7 rue Saint Médard à Thouars (79100), sera occupé en l'état.

Il est précisé que :

- L'occupant prend en charge l'ensemble des frais de raccordement ou de branchement nécessaires à son activité et souscrira toutes les assurances requises pour l'occupation du local.
- Une convention, dont le modèle est joint en annexe, contractualise cette situation à chaque nouvelle occupation dans les locaux propriétés de la Communauté de Communes.
- La convention de mise à disposition est définie pour une période de 20 mois commençant à courir le **1^{er} mai 2016** et se terminant le **31 décembre 2017**.
- La Communauté de Communes du Thouarsais consent à l'occupant la mise à disposition de courte durée du local, objet des présentes, à titre gracieux.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition précaire, joint en annexe,
- d'approuver la mise à disposition, aux modalités définies ci-dessus, du local sis 7 rue Saint Médard à Thouars (79100),
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer la convention d'occupation précaire ainsi que toutes pièces nécessaires.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-04-19-AC01 - PÔLE AFFAIRES CULTURELLES - CRI - ECOLE DE DANSE - TARIFICATION DES ENTREES POUR LES GALAS DE DANSE.

Le Conservatoire de Musique et de Danse propose au Bureau Communautaire de fixer les tarifs suivants pour les galas de danse.

Le prix d'entrée est fixé à 4,50 € par adulte et 2,50 € par enfant de 4 à 13 ans (gratuit jusqu'à 3 ans). Tarifs établis sur la base des tarifs 2015.

Un billet gratuit par famille d'élèves sera également octroyé pour l'une des trois représentations.

L'encaissement des sommes ci-dessus se fera par l'intermédiaire de la régie du Conservatoire de Musique et de Danse.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- D'approuver cette tarification et les modalités de fonctionnement et de paiement quant à l'exercice de cette activité,

- D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-04-19-AC02 - PÔLE AFFAIRES CULTURELES - CRI - CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'OPERATION DE DIFFUSION « MUSIQUE ET DANSE TRADITIONNELLES » ENTRE L'ASSOCIATION TRAD'Y DANSE ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS.

Le Conservatoire de musiques et de danses a organisé un stage de danse traditionnelle et un stage de musique traditionnelle qui ont été suivis d'un bal le samedi 26 mars dernier à partir de 21 heures à la salle des fêtes de Saint-Jacques de Thouars.

Le Conservatoire a proposé autour de la musique à danser, deux stages de formation (danse et musique) ainsi que la diffusion de l'orchestre « La Poule Noire » sous forme d'un bal traditionnel.

Soirée en collaboration avec le réseau des Conservatoires Nord Deux-Sèvres (Thouarsais, Bocage Bressuirais et Parthenay) et coréalisée avec l'association Trad 'Y Danse de Taizé-Maulais.

L'association Trad'Y Danse apporte une contribution financière de 500 € (cinq cents euros) à l'opération.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la convention jointe en annexe,
- d'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer le document joint ainsi que toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

BC.2016-04-19-AC03 - AFFAIRES CULTURELLES - CRI - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PILOTAGE CONCERNANT LE CINEMA « LE FAMILIA ».

Code nomenclature FAST : 8.9

Dans le cadre de l'accompagnement à la démarche de projet initiée par l'association du cinéma « Le Familia », et notamment concernant le suivi de l'étude d'aménagement des places portée par la Ville de Thouars, il est proposé d'annuler la délibération du bureau communautaire du 17 février 2015 afin de modifier la constitution du comité de pilotage.

Il sera désormais composé des membres suivants :

Elus

- M. Paineau, Président,
- M. Pineau, Vice-Président à l'Aménagement du Territoire et à l'Urbanisme, Maire de Thouars,
- M. Giret, Vice-Président aux Affaires Culturelles,
- M. MORICEAU R, Vice-Président aux Finances
- Mme ARDRIT, Vice-Présidente à l'Education jeunesse, Petite enfance et Insertion
- M. Charré, 1er adjoint de la Ville de Thouars, en charge de l'urbanisme,
- M. Boutet, Vice-Président responsable du développement économique et de l'emploi,
- M. Dumeige, Adjoint aux Affaires Culturelles de la Ville de Thouars,
- Mme Levasseur, membre de la Commission Culture,
- Mme Marty, membre de la Commission Culture,
- Mme Garnier, membre de la Commission Culture,
- M. Dumont, Elu à la Ville de Thouars.

Représentants de l'association du Cinéma « Le Familia »

- M. Sallio, Président,
- M. Mandegou, Vice-Président
- M. Pierson, Secrétaire
- M. Diacre, Membre du Conseil d'administration

La Communauté de Communes du Thouarsais ainsi que la Ville de Thouars désigneront chacune, pour chaque réunion, trois techniciens référents pour siéger au comité de pilotage.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- de valider la composition ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à accomplir toutes les démarches en ce sens et à signer toute pièce nécessaire.

Décision du Bureau Communautaire : Adopté à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.